

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION « LITTORAL »

PROJET / N° PROJET

Schéma d'aménagement et de gestion des eaux des côtiers Ouest Cotentin

LIEU / DATE DE REUNION

Lessay / le 29 mars 2018

PRESENCES ET DIFFUSION

Etaient présents :

| | |
|--------------------|---------------------------|
| LOUIS Thierry | SION Jean-Louis |
| MESNAGE Michel | JEANNE Michel |
| LEFORESTIER Noëlle | ENDELIN Julien |
| LAUNEY Jean-Paul | PACARY-LAMOUREUX Jennifer |
| NOGUES Loïc | VASSEUR Sandrine |
| COCARD Hélène | HANNOK Anthony |
| LE REST Maïwenn | PAIN Tanguy |
| ALLIX Sylvie | SARRAZZA Manuel |

1. RAPPEL DU CALENDRIER

La présentation réalisée par le bureau d'étude SCE est jointe à ce compte-rendu.

Les membres de la commission sont appelés à faire des remarques sur le document d'état des lieux et de l'atlas cartographique jusqu'au 27 avril 2018. La commission locale de l'eau serait prévue le 30 mai 2018.

2. THEMATIQUES ABORDEES

Capacité d'accueil

La carte 47 présentant la capacité d'accueil touristique sera revue pour faire apparaître le pourcentage d'augmentation de la population permanente potentiellement induit.

Qualité des milieux

La mission d'étude du parc naturel marin dans le golfe normand-breton est arrêtée. La désignation en site N2000 est en cours.

A noter : la Fédération de chasse : gestionnaire du havre de Geffosses

Une tourbière est classée sur Pirou et gérée par l'ONF.

Un point sur le SRCE sera ajouté au document afin d'avoir une vision de la trame verte et bleue.

L'état de conservation des habitats N2000 sera ajouté → à voir avec Romuald.

Qualité des eaux

Le suivi de la qualité bactériologique des principaux rejets n'est par définition pas exhaustif. Les concentrations présentées correspondent aux moyennes sur 2000-2015. L'analyse sera approfondie sur la base du document transmis par le CD 50 et portera notamment sur l'évolution de la qualité au cours du temps.

Il est demandé de parler du havre de Saint Germain plutôt que du secteur de Pirou.

Les tendances d'évolution de la qualité microbiologique indiquées dans les bulletins de l'IFREMER ne seront pas reprises dans l'état des lieux. Ces tendances sont évaluées sur une période de 10 ans et permettent à l'IFREMER d'adapter la fréquence de suivi.

Une tendance à la dégradation est notée sur le secteur du havre de la Vanlée. Les profils des différents zones conchylicoles seront réétudiées.

La liste des fermetures de zone sera mise à jour.

La partie présentant les données qualité des eaux de baignade seront intégrées à la partie qualité et non plus seulement



sce

Aménagement
& environnement

usages.

Il est rappelé que les sargasses ne rentrent pas dans la définition de l'état écologique. Ces dernières n'impactent pas que la conchyliculture mais les différents usages littoraux et notamment le tourisme. Les herbiers de zostères sont déclassants pour l'état écologique de la masse d'eau Ouest Cotentin mais très en limite du bon état. L'évaluation de l'état écologique est en cours dans le cadre de l'état des lieux 2019 en cours : cette nouvelle évaluation devrait être stabilisée en fin d'année. Au moment du diagnostic prévoir un addendum pour intégrer ces évolutions.

L'ARS indique que d'autres données sur la qualité chimique sont disponibles par le réseau milieu.

Pressions

Concernant la pression agricole, la DDTM sera contactée pour disposer d'éléments plus précis sur les éleveurs bénéficiant des AOT : retraités, double actif, ...

La pollution diffuse liée aux élevages bovins sera ajoutée dans la liste des sources potentielles de contamination microbiologique.

A noter les rejets des eaux de thalassothérapie sur la commune de Bréville qui peuvent avoir un impact. Cet aspect est pris en compte dans le cadre du Plan régional santé environnement. Une étude bibliographique est en cours pour cibler les contaminants à chercher dans ces rejets (détergents, ...).

Le camping sauvage peut être à l'origine d'impacts : des éléments seront transmis par la CCOCM.

Conchyliculture

L'île de Chausey est rattachée au SAGE des côtiers Granvillais. Cela représente environ 30 km de bouchot, 9 entreprises d'élevage de palourdes. La production de palourdes n'étant situées que sur Chausey, elle sera supprimée de la présentation de l'activité conchylicole sur le SAGE COC.

Concernant les prélèvements effectués au niveau des ZAM, il sera demandé à la DDTM quelle est la ressource sollicitée (eaux de mer ou eaux de forage d'eau de mer). Ces prélèvements pourraient avoir un impact à termes sur le biseau salé et donc l'irrigation (conflit d'usage).

Pêche à pied professionnelle

Remplacer pêche par production.

La pêche à pied de moules est interdite pour les pêcheurs professionnels.

La zone de repos biologique pour la palourde sera ajoutée au rapport d'état des lieux.

Activités navales et portuaires

Il est rappelé que même si des dispositifs de récupération des eaux grises et noires existent, ces derniers ne sont pas forcément utilisés (bateaux pas forcément équipés ou mauvaises pratiques).

Il est demandé de préciser ce qui est entendu par « Faible sollicitation des dispositifs de récupération des eaux noires et eaux grises » dans le rapport. Le CD 50 sera contacté.

Concernant la liste des mouillages indiquées dans la présentation, il en manque 40 sur Agon, environ 30 sur le havre de la Vanlée.

Une aire de carénage est également présente dans le havre de Régneville (chantier naval).

Il est rappelé les problématiques d'envasement périodique du port de Granville et donc les opérations de dragage menées et ces impacts potentiels sur les usages littoraux et sur les milieux.

Gouvernance

Un point sur les démarches en cours portées par la DDTM et la CC Coutances Mer bocage sera ajouté.

De la même manière, pour le suivi des exutoires prévu dans le havre de Lessay et Geffosses

Le site du réseau d'observation du littoral normand et picard sera consulté pour tout ce qui est submersion, érosion du trait de côte.

3. DONNEES MANQUANTES / COMPLEMENTS A DEMANDER

| | |
|------|---|
| DDTM | Eleveurs bénéficiaires des AOT en prés-salés : retraités, double actif, ... |
| | Ressource prélevée par les ZAM |



sce

Aménagement
& environnement

| | |
|------|--|
| ARS | Données qualité chimique |
| ARS | Rejets des eaux de thalassothérapie |
| | Zone de repos biologique pour la palourde |
| CD50 | Sollicitation des dispositifs de récupération des eaux grises et noires. |